



*Cette femme étrangère victime du sida doit se battre chaque année pour obtenir le droit de rester en France et être soignée. Pourtant, si le projet de loi Besson passe en l'état, elle n'aura plus droit à ce titre de séjour déjà précaire, puisque son traitement est « disponible » dans son pays d'origine.*

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Ayant pris connaissance des principales dispositions du nouveau projet de loi sur l'immigration, je me permets de vous adresser cet email pour attirer votre attention sur ma profonde inquiétude au sujet la situation des étrangers malades en France.

En effet, ce projet de loi sur l'immigration restreint les possibilités de régularisation pour les étrangers malades. Aujourd'hui, un étranger malade a droit à un titre de séjour en France s'il n'a pas un accès effectif au traitement dont il a besoin dans son pays d'origine. Le projet de loi prévoit qu'il aura droit un titre de séjour, seulement si le traitement dont il a besoin n'est pas disponible dans son pays d'origine. Or aujourd'hui, la plupart des traitements sont disponibles dans n'importe quel pays, mais encore faut-il y avoir accès ! Un diabétique vivant dans un lieu isolé ou une personne victime du sida n'ayant pas les moyens financiers pour se payer les soins seront donc condamnés à rester dans la clandestinité ou à retourner mourir dans leurs pays d'origine !

Je m'interroge donc sur l'intérêt pour la France et ses résidents d'une telle politique migratoire et sanitaire. Je vous demande, pour le bien de tous, de défendre le droit à la santé des étrangers.

Plus généralement, je vous demande de vous engager à défendre l'accès aux droits des personnes visées par le projet de loi et de prendre un instant, avant de passer au vote, pour penser aux conséquences de ce texte pour les familles avec des enfants, les couples mixtes, les personnes travaillant et s'étant construit une vie en France, ainsi que pour toute personne dont la vie pourra être brisée...

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.